

Hugo Sigouin-Plasse
Chef de service
Réglementation et réclamations
Direction des affaires juridiques
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 6 novembre 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des conditions de service et tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014 et du 1^{er} octobre 2015

Notre dossier : 312-00688

Dossier Régie : R-3879-2014, Phases 3 et 4

Chère consœur,

Le 8 septembre dernier, dans le cadre des audiences du présent dossier, les témoins de Gaz Métro ont indiqué que, lorsque la décision de la Régie sur les tarifs 2015 et 2016 sera connue (en l'occurrence la décision D-2015-181 rendue le 4 novembre), Gaz Métro proposait alors de mettre à jour les tarifs de manière à refléter, notamment, l'augmentation du volume consommé par un important client du secteur de la métallurgie¹.

Nous comprenons de la lecture des paragraphes 304, 309 et 310 de la décision D-2015-181 que la Régie s'attend maintenant à ce que Gaz Métro ajuste les tarifs en prenant en compte, notamment, de cette augmentation de volume :

« [304] Pour 2016, le revenu requis s'élève à 1 185 743 000 \$. La Régie souligne que cette prévision ne prend pas en compte l'impact de la révision du Plan d'approvisionnement, intégrant notamment

¹ Témoignage de Dave Rhéaume, 8 septembre 2015, N.S., Vol. 2, p. 80.

l'augmentation de la demande de 295 000 10³ m³ d'un client du secteur de la métallurgie⁹³.

[...]

[309] Pour 2016, Gaz Métro présente un ajustement tarifaire de -2,5 % avant la prise en compte de la révision du Plan d'approvisionnement. Considérant l'importance de la mise à jour requise pour prendre en compte l'augmentation des volumes de distribution, la Régie estime que la baisse tarifaire en 2016 devrait être significative.

[310] La Régie demande au Distributeur de déposer, pour approbation, la mise à jour des données relatives au revenu requis et à l'impact sur les tarifs pour 2015 et 2016, en tenant compte des dispositions de la présente décision, au plus tard le 14 décembre 2015.»

[nous soulignons, emphases dans la décision]

Gaz Métro verra donc à mettre à jour ses tarifs, d'ici le 14 décembre, en prenant notamment en compte l'augmentation de la demande du client du secteur de la métallurgie. En prévision de cette mise à jour, Gaz Métro croit cependant important d'informer la Régie d'un développement récent concernant la demande de ce client pour l'année 2016. En effet, au cours des derniers jours, le client a informé Gaz Métro qu'il procédera à la fermeture d'une partie de sa chaîne de production. Ainsi, l'augmentation de la demande de ce client pour l'année 2016, par rapport aux volumes prévus au moment du dépôt initial du Plan d'approvisionnement 2016-2019 (B-0554, Gaz Métro-103, Document 1, page 65, lignes 5 à 7), sera de 171 10⁶m³, plutôt que de 295 10⁶m³ comme annoncé dans la preuve versée au dossier à la fin juillet (B-0583, Gaz Métro-16, Document 4, p. 4).

Ainsi, à moins d'indication contraire de la Régie, la mise à jour du 14 décembre prochain tiendra compte de cette révision des volumes du client du secteur de la métallurgie.

Finalement, Gaz Métro précise que ce développement n'affecte pas les besoins d'approvisionnement en journée de pointe pour l'hiver 2015-2016 du Plan d'approvisionnement 2016-2019, tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2015-181.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse
Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb